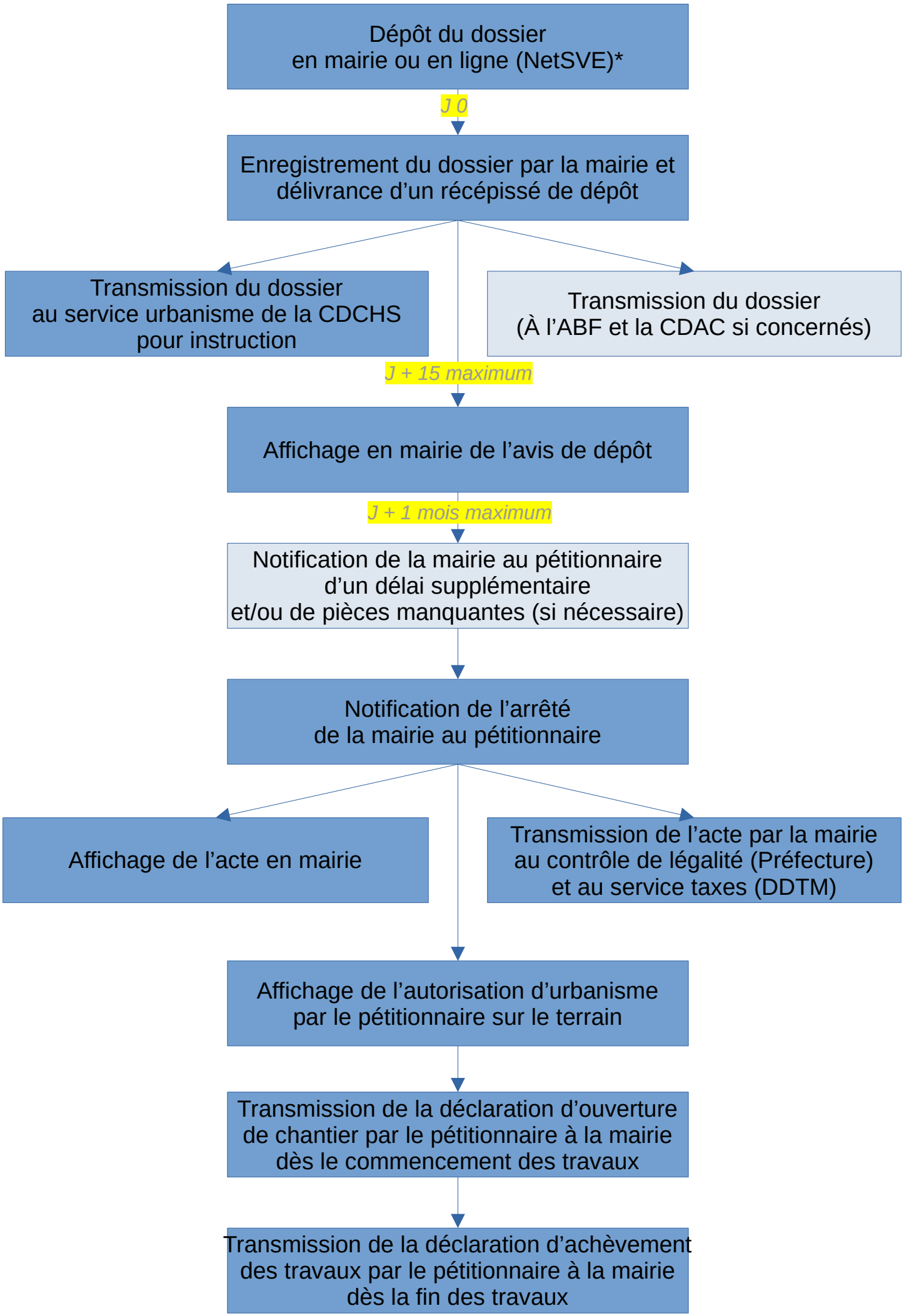
Dépôt du dossier
en mairie ou en ligne (NetSVE)*
J 0
Enregistrement du dossier par la mairie et
délivrance d'un récépissé de dépôt
Transmission du dossier
au service urbanisme de la CDCHS
pour instruction
Transmission du dossier
(À l'ABF et la CDAC si concernés)
J + 15 maximum
Affichage en mairie de l'avis de dépôt
J + 1 mois maximum
Notification de la mairie au pétitionnaire
d'un délai supplémentaire
et/ou de pièces manquantes (si nécessaire)
Notification de l'arrêté
de la mairie au pétitionnaire
Affichage de l'acte en mairie
Transmission de l'acte par la mairie
au contrôle de légalité (Préfecture)
et au service taxes (DDTM)
Affichage de l'autorisation d'urbanisme
par le pétitionnaire sur le terrain
Transmission de la déclaration d'ouverture
de chantier par le pétitionnaire à la mairie
dès le commencement des travaux
Transmission de la déclaration d'achèvement
des travaux par le pétitionnaire à la mairie
dès la fin des travaux